

Réf: Dossier 416702

Avis de constitution

SOCIETE « SYL-MARI »

Siège ABIDJAN, TREICHVILLE, AVENUE 21, RUE 38,
Lot NEANT, Ilot NEANT

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/05/2025 , et enregistrés le 23/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SYL-MARI »

Objet : ACHAT ET DÉPÔT VENTE DE BOISSONS, D'EAU ET DE GAZ ;

GESTION IMMOBILIÈRE ;
CONSTRUCTION ;
PRESTATION DE SERVICES ;
QUINCAILLERIE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, TREICHVILLE, AVENUE 21, RUE 38,
Lot NEANT, Ilot NEANT

Dirigeant(s) Mlle SYLLA MARIAME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06891 du 04/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°41150/GTCA/RC/2025 du 04/07/2025

